MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

_____

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

_____

FACULTÉ DE SANTÉ

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Site du 37 allées Jules Guesde – Téléphone : 05 61 14 59 23

http://www.medecine.ups-tlse.fr

ANNEXES
AUX MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES (M3C)

CHARTE DES EXAMENS ET DES STAGES HOSPITALIERS

Ma2

Premier cycle des études de MAÏEUTIQUE

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

2ème année (DFGSMa2)

Année universitaire 2026-2027

Vu le code de la santé publique
Vu le code de l'éducation
Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
Vu la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme
Vu le décret n°2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques
Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique
Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical
Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

I.ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en sciences maïeutique, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au grade licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 4 novembre 2019.

1.1 Les compétences théoriques, cliniques et transversales

Semestre 3 :

- Domaine Pré natal : Compétence 1
- Domaine Post natal : Compétence 7
- Domaine Gynécologique : Compétence 10 et 11
- Domaine Générique : Compétence 16

Semestre 4 :

- Domaine Pré natal : Compétence 2
- Domaine Post natal : Compétence 7 et 8
- Domaine Générique : Compétence 15 et 17
- Domaine Recherche : Compétence 14
- Socle fondamental : Démarche Clinique et Gestes Techniques
- Socle fondamental : Pharmacologie

1.2 Le parcours personnalisé

Il se répartit sur **les 4 semestres des DFGSMa2 et DFGSMa3 et permet** l'acquisition de 12 ECTS selon le schéma figurant en annexe I.

Modalités de validation du parcours personnalisé en fin de DFGSMa3
Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3ème année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **12 ECTS.**
Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2ème cycle.

II. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

2.1 Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année

2.2 Organisation des épreuves

Semestre 3

COMPÉTENCES THÉORIQUES

Domaines	Compétences	Responsable Domaine	Nature Épreuve	Durée	Note	ECTS
Pré natal*	**Compétence 1***	Coralie FRÉGONÈSE	2 à 4 QRC	60 min	/20	7
Post natal*	**Compétence 7***	Marlène TRUQUET	2 à 4 QRC	60 min	/20	5
Gynécologique*	**Compétence 10***	Hélène LEMOINE ROHLES	1 à 2 QRC	30 min	/20	4
Gynécologique*	**Compétence 11***	Hélène LEMOINE ROHLES	1 à 2 QRC	30 min	/20	3
Générique*	**Compétence 16***	Marlène TRUQUET	1 à 2 QRC	30 min	/20	3
Socle fondamental	**Démarche Clinique**	Marlène TRUQUET	Évaluation clinique sur le terrain / évalué entre le S3 et le S4	90 min	/20	3

Examen sur table

Semestre 4

COMPÉTENCES THÉORIQUES

Domaines	Compétences	Responsable Domaine	Nature Épreuve	Durée	Note	ECTS
Pré natal*	**Compétence 2***	Coralie FRÉGONÈSE	1 à 2 QRC ou 1 CC	30 min	/20	3
Post natal*	**Compétence 7***	Marlène TRUQUET	1 à 2QRC ou 1 CC	30 min	/20	2
Post natal*	**Compétence 8***	Marlène TRUQUET	1à 2 QRC ou 1 CC	30 min	/20	1
Recherche	**Compétence 14**	Coralie FRÉGONÈSE	FINS (en Distanciel)	45 min	/20	1
Générique*	**Compétence 15***	Marlène TRUQUET	1 à 2 QRC + Environnement en santé	30 min	/20	3 1
Générique*	**Compétence 17***	Marlène TRUQUET	1 à 2 QRC + **VSS** *(validation en ligne)*	30 min	/20	2
Socle fondamental	**Soins Généraux**	Marlène TRUQUET	Simulation Gestes Techniques	15 min	/20	5
Socle fondamental*	**Pharmacologie***	Justine BÉNÉVENT	1 à 2 QRC	30 min	/20	2

Examen sur table

Semestres 3 et 4						
COMPÉTENCES CLINIQUES						
Domaines	**Stages**	**Responsable Domaine**	**Nature Épreuve**	**Durée**	**Note**	**ECTS**
Pré natal / Gynécologique	**Stage 1**	Anna-Ria CASCIONE	Évaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5
Post natal	**Stage 2**	Anna-Ria CASCIONE	Évaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5
Per natal	**Stage 3**	Anna-Ria CASCIONE	Évaluation par le terrain	4 semaines	Validé/non validé	5

III. ADMISSIONS À L'ISSUE DES SESSIONS DES JURYS

3.1 Admission à l'issue de la 1ère session des 1ers et 2èmes semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1ère session des 1er et 2èmes semestres, les candidats doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques.
- Avoir **obtenu la moyenne** à l'ensemble des compétences théoriques présentées lors de chaque semestre.
  - Chaque compétence doit être validée individuellement, il n'y a pas de compensation entre les différentes compétences à l'exception du domaine « socle fondamental » dans lequel il pourra y avoir compensation entre « simulation des gestes techniques » et « évaluation des gestes cliniques sur le terrain ». En revanche, il n'y a pas de compensation avec la « pharmacologie ».
  - Cette compensation n'est possible qu'à la condition que l'étudiant ait une moyenne générale supérieure à 10 et une note supérieure à 8 à chacune des deux compétences concernées.
- **Il n'existe pas de compensation entre les semestres d'une même année.**

- Avoir **validé les stages de l'ensemble de l'année universitaire.**
  - **La présence en stage est obligatoire**. La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.
  - **Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation).**

Un stage non validé doit être récupéré durant l'année universitaire en cours.

3.2 Admission à l'issue de la 2ème session

Une 2ème session d'examen est organisée au plus tôt 15 jours après la publication des résultats de la session 1. Elle concerne les candidats qui ont obtenu :

- Une note inférieure la moyenne dans une compétence évaluée.
- Ou un stage non validé.

Les compétences et stages validés en 1ère session sont conservés pour cette seconde session.

Les modalités de cette 2ème session sont les mêmes que celles de la 1ère session.
La 2ème session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire.

- Il ne peut être récupéré qu'un seul stage non validé. Si deux stages ne sont pas validés, l'étudiant devra redoubler.
- Dans ce cas, l'étudiant doit rattraper son stage avant le jury de session 2 ; si ce n'est pas le cas, il bénéficie d'une dette de stage en DFGSMa3.
- Les modalités de rattrapage sont prononcées par le directeur de la structure de formation ou son représentant.

3.3 Admission en 3ème année du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa3)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des compétences des deux semestres de la 2ème année.
- Avoir validé l'évaluation clinique et les stages afférents à la 2ème année.
- Avoir **un seul stage** non validé en dette.

Conditions de redoublement :

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2ème session d'examen redouble.
Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

IV. PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2024-2025, et au Vademecum du handicap étudiant.

V. CONDITIONS SANITAIRES

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.
Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés pourront être proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel autant que possible. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

ANNEXE 1 : **Parcours personnalisé** (12 ECTS à valider en fin de DFGSMA3)

INITIATION À L'ACUPUNCTURE **(Responsable : Anna-Rita CASCIONE)**	**Durée 20 h**. Répartie sur DFGSMA 2 et 3. Objectif : Permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	Validation : • Présentiel aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 • Épreuve écrite en DFGSMa2 contrôle de connaissances : note sur 10 (durée 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE	**3 ECTS**
STAGE **(Responsable : Anna-Rita CASCIONE)**	Durée 4 semaines à temps plein sera effectué au cours du DFGSMa2	Modalités : Stage validé/non validé	**5 ECTS**
E.P.S. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE **(Responsable : Pôle sport)**	Pratique physique et sportive	Validation sur le présentiel	**3 ECTS**
MOOC	En lien avec la profession, la santé	Validation par attestation	**1 ECTS**
TUTORAT **(Responsable : Monique COURTADE-SAIDI)**	Implication au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	**3 ECTS**
ACTIVITÉS ÉVÈNEMENTIELLES **(Responsable : Véronique MARTINEZ)**	Participation au minimum à 2 actions : Infosup, JPO, Téléthon, Hôpital des nounours… ou à 1 journée évènement : Congrès, colloque, conférence	Validation sur présentiel	**1 ECTS /** 2 actions ou 1 journée de congrès
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ÉTUDIANT **(Responsable : Véronique MARTINEZ)**	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, …) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à une seule validation au cours du cursus de formation (1er et 2ème cycle)	Durée minimale d'engagement 1 an avec 30 h de travail Validation dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci. Notation sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	**3 ECTS**
ACTIVITÉ PROPOSÉE PAR L'ÉTUDIANT ET VALIDÉE PAR L'EQUIPE PÉDAGOGIQUE	ECTS attribués par l'équipe pédagogique en fonction de l'action ou de l'activité	Validation par équipe pédagogique	